



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

**Absents excusés :**

M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

**Absents non-excusés :**

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française <span style="float: right;">2024/ ....</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024

N° 2024-137	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b> – Convention de mise à disposition des locaux accueillant l’espace France Services
-------------	---

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1321-1 à L1321-5 ;*
- *Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2125-1 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021-72 en date du 27 mai 2021 relative à la création d’un point justice intercommunal ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cavaillon n°3 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relative à l’adoption de la convention de mise à disposition des locaux de l’espace France Services-Point justice ;*
- *Vu l’avis du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2024.*

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville et afin d’améliorer la justice de proximité en matière d’accès aux droits des administrés, LMV s’est dotée d’un « Point Justice », labellisé Espace France Services, en octobre 2021.

Le Point Justice est un dispositif de proximité, destiné à apporter en un lieu unique, un accueil et une information sur les droits et devoirs aux administrés, en regroupant une offre multiple de services d’accès aux droits. Pour cela, le Point Justice met à disposition des habitants :

- Un service d’accueil ;
- Des informations gratuites dans différents domaines du droit ;
- Une aide pour l’accomplissement de démarches nécessaires à l’exercice d’un droit ou à l’exécution d’une obligation ;
- Des consultations juridiques ;
- Un accès à la conciliation et à plusieurs services de la justice.

Au sein du même lieu, l’Espace France Services a vocation à accueillir, informer et accompagner gratuitement les citoyens dans leurs démarches administratives du quotidien, qu’elles soient liées à la santé, à l’emploi, aux finances, à la justice ou au droit. Cet espace donne accès, dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : Finances publiques (DDFIP), Allocations familiales (CAF), Assurance maladie (CPAM), Mutualité sociale agricole (MSA), Assurance retraite (Carsat), France Travail, La Poste, Agence nationale des titres sécurisés (Ministère de l’intérieur), Point-justice (Ministère de la justice) et France Rénov’ (Agence nationale de l’aménagement et de l’habitat). En 2023, cet espace a accueilli plus de 4 300 administrés.

Le conseil communautaire par délibération n°2024-106 en date du 27 juin 2024 a approuvé la signature d’un avenant de prorogation de la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de l’Espace France Services - Point Justice avec la commune de Cavaillon. Or, la convention initiale approuvée par délibération n°2021-72 en date du 27 mai 2021 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois, a pris fin le 30 juin 2024.

L’article L1321-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu’un transfert de compétence au profit d’un EPCI induit une mise à disposition des biens affectés à l’exercice de ladite compétence. Le centre de loisirs de la Commune de Cavaillon ayant été déménagé au 55 rue Elsa Triolet, une convention initiale avait été conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 afin de mettre à disposition ces locaux vacants à destination de LMV pour l’installation de l’Espace France Services – Point

Justice. Les lieux mis à disposition sont les locaux administratifs et les sanitaires de l’ancien centre de loisirs, soit deux locaux préfabriqués d’une surface de 165 m<sup>2</sup>.

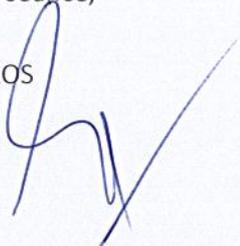
Il est proposé de signer une nouvelle convention de mise à disposition des locaux accueillant actuellement l’Espace France service – Point Justice situés au 445 avenue Raoul Follereau jusqu’à la fin programmée des travaux de construction des nouveaux locaux en cœur du quartier de Docteur Ayme, soit jusqu’au 31 décembre 2028. En effet, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine de Cavaillon, amplifié par avenant du 18 janvier 2024, prévoit l’implantation du Point Justice, labellisé France services en cœur de quartier de Docteur Ayme à l’horizon début 2029.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la Convention de mise à disposition de locaux à LMV pour l’Espace Frances services – Point Justice du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2028 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte s’y rapportant. ;
- **RETIRE** la délibération du conseil communautaire n°2024-106 en date du 27 juin 2024 relative à la signature de l’avenant de prorogation de la convention de mise à disposition de locaux à LMV de l’espace France services-Point justice.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 30 septembre 2024

Le Président,

Gérard DAUDET



